

Secteur
agroalimentaire

PLMA Amsterdam 2022

31 mai au 1^{er} juin 2022 – Amsterdam, PAYS-BAS
Salon International des marques distributeurs

Orléans, le 2 février 2022

Votre interlocuteur

Stéphanie TIRARD

DEV'UP Centre Val de Loire

Tél. : 02 18 69 30 34

Port. : 06 31 87 94 79

stephanie.tirard@devup-centrevaldeloire.fr

www.devup-centrevaldeloire.fr



Le salon international leader des marques distributeurs

Depuis plus de 35 ans, **PLMA Amsterdam** est le **salon de référence** sur le marché **européen** des marques distributeurs. Ce salon attire, tous les ans et jusqu'en 2019, plus de 14 000 visiteurs et 2 500 exposants.

Les **marques distributeurs** conservent en 2021 leur **position dominante** sur l'ensemble des **marchés européens**.

Selon une étude récente, la demande pour les MDD est en **nette progression** également puisque **51% des consommateurs européens préfèrent** désormais une **MDD** à une grande marque lorsque qu'ils en ont la possibilité. Le besoin de sourcer de nouveaux produits, contacts et idées pour satisfaire cette demande croissante et gagner des parts de marché est aujourd'hui encore plus fort.

La **part de marché** des MDD est ainsi **supérieure à 34%** dans les **10 premières économies européennes** (à deux exceptions près). Elle est de 43,1% en Allemagne, 47,5% au Royaume-Uni, 49,5% en Suisse, 43,4% en Belgique et 37,1% aux Pays-Bas.

Inscription

Pour l'attribution des stands à PLMA Amsterdam 2022, la priorité est donnée aux entreprises inscrites à PLMA Amsterdam en décembre 2021.

Pour participer à ce salon vous devez être membre de la PLMA Association.

La cotisation annuelle est de 1500 € HT, à régler directement auprès des organisateurs du salon, une fois votre inscription validée.

Action réalisée dans le cadre
du Pavillon France



DEV'UP Centre-Val de Loire vous propose de participer au PLMA Amsterdam 2022 en bénéficiant du soutien de la Région Centre-Val de Loire.

Afin de préparer votre participation dans les meilleures conditions, et les places étant limitées, **nous vous invitons à nous retourner votre bulletin d'inscription dans les meilleurs délais, et ce avant le 18 février 2022.**



Date limite d'inscription : 18 février 2022

PARTICIPER EN STAND COLLECTIF, C'EST :

- Réaliser des **économies d'échelle**, profiter de l'effet de taille, d'un **aménagement élaboré** et d'une large gamme de produits exposés permettant d'attirer un flux important de visiteurs,
- Bénéficier d'une **assistance technique et du suivi personnalisé** de votre dossier,
- Créer une **dynamique d'échanges** entre les exposants.
- Profiter d'une **prestation clés en main**, pour un **coût réduit** grâce à la participation financière de la Région Centre-Val de Loire,
- Bénéficier du répertoire des entreprises de la région Centre-Val de Loire. A l'occasion des manifestations inscrites à son programme, DEV'UP édite en 300 exemplaires des **fiches-entreprises en quatre langues et en quadrichromie**, qui peuvent être diffusées pendant le salon. Les 300 exemplaires vous seront adressés avant le salon.

COÛT DE PARTICIPATION – SECTEUR ALIMENTAIRE

- **Cotisation annuelle obligatoire à la PLMA : 1 500 € HT***
- **Location de stand : 440 € HT/m²****, aide régionale forfaitaire déduite.
- **Surface des stands : 9 m²**
- **Angle de stand : 180 € HT**
- **Forfait d'adhésion au programme annuel de DEV'UP : 140 € HT**
(en cas de 1^{ère} inscription à une action collective figurant au programme 2022 de DEV'UP)

***La participation au salon est subordonnée au règlement des droits d'adhésion annuelle à la PLMA (Private Label Manufacturers Association). Ces droits de 1 500 € HT seront à régler directement à la PLMA.**

****Le prix de location indiqué ci-dessus inclut les prestations suivantes** : Caisson d'affichage lumineux, Logo sur cloison de fond, vitrine comptoir, tabouret haut blanc, table ronde blanche, 2 chaises blanches, lot de 3 étagères, réserve individuelle équipée fermant à clef, prise électrique 1000W 12H).

Prestations supplémentaires facturées en sus (liste non exhaustive) : mobilier supplémentaire, prise électrique pour matériel apporté, connexion internet, cartes de parking...

ACCOMPAGNEMENT de la Région Centre-Val de Loire

Afin d'encourager les entreprises de la région Centre-Val de Loire à exposer en stand collectif lors de manifestations internationales, **un dispositif d'aides allouées par la Région Centre-Val de Loire (CAP DEVELOPPEMENT, volet Actions collectives Export)** permet de réduire vos frais de participation.

Toute entreprise exposante et éligible à ce dispositif, pourra bénéficier d'une **aide forfaitaire de 1 000 €*** permettant de prendre en charge une partie des dépenses suivantes : frais de déplacement, d'hébergement, de transports des produits et d'interprétariat.

**Aide forfaitaire limitée à 4 participations à une même manifestation depuis 2010 (participations consécutives ou non).*

Votre secteur d'activité faisant partie des filières retenues comme prioritaires dans le cadre du PRIE (Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises) défini par la Région Centre-Val de Loire, le montant forfaitaire alloué au titre du CAP Nouveaux Marchés à l'International est majoré de 200 euros depuis 2015 (soit 1 000 € au lieu de 800 €).

CHEQUE RELANCE EXPORT

Sous réserve de répondre aux conditions d'éligibilité, un **chèque Relance Export** « Prestations Collectives » peut être alloué pour un montant équivalent à 50% des dépenses éligibles, **plafonné à 2 500 €.**

Vous trouverez toutes les informations utiles via le lien : [CHEQUE RELANCE EXPORT](#)

Dev'up Centre-Val de Loire vous communiquera les informations et vous adressera le devis nécessaire au dépôt de la demande.

Chaque entreprise disposera d'un espace individuel aménagé au sein de l'espace collectif Région Centre-Val de Loire.

Nous vous rappelons que votre inscription définitive à cette manifestation est conditionnée par le **caractère collectif de cette action** :

1. DEV'UP se réserve le droit d'annuler son projet de participation régionale si le quota de 3 entreprises exposantes, regroupées sur un même espace collectif, n'est pas atteint.
2. L'inscription définitive se fera à l'encaissement de votre chèque d'avance sur participation.
3. Les demandes de surface et les attributions d'emplacement et d'angles seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée et les attributions d'emplacement et d'angles seront établies en fonction de cet ordre ainsi que de l'ancienneté de l'exposant sur la manifestation.

BULLETIN D'ENGAGEMENT DEFINITIF
Fiche à retourner
avant le 18 février 2022 à DEV'UP
stephanie.firard@devup-centrevaldeloire.fr

PLMA 2022
31 mai et 1^{er} juin 2022
Amsterdam – PAYS-BAS

VOTRE ENTREPRISE

Raison sociale : _____

N° SIRET : _____

N° TVA : _____

Adresse: _____

CP/Ville : _____

Tél : _____

Site web : www. _____

Contact : _____

Portable : _____

E-mail : _____

Activité principale de l'entreprise : _____

Effectif : _____

Appartenance Cluster ou Pôle : OUI NON

Nom du Cluster ou Pôle : _____

VOTRE PARTICIPATION

- Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente au verso **et m'inscris au PLMA Amsterdam 2022** sur le pavillon France/Région Centre-Val de Loire selon les conditions mentionnées dans la fiche descriptive du salon (si minimum 3 entreprises inscrites).
- **Cotisation annuelle obligatoire PLMA : 1 500 € HT (à payer directement à la PLMA)**
Cette adhésion obligatoire doit être payée si vous participez pour la première fois à ce salon ou si vous droits arrivent à échéance avant l'édition 2022 de PLMA Amsterdam.
 - **Stand de 9 m² au prix de 440 € HT/m², aide régionale forfaitaire déduite.**
 - **Forfait d'adhésion au programme annuel de DEV'UP : 140 € HT** (en cas de 1^{ère} inscription à une action collective figurant au programme 2022 de DEV'UP).
- Je souhaite si possible un stand avec **1 angle au prix forfaitaire unitaire de 180 € HT**
- J'envisage de déposer un dossier **Chèque Relance Export**. Si au moins 3 entreprises régionales s'inscrivent à cette action collective, je souhaite recevoir le devis correspondant à mon inscription à cette opération.
- Je ne souhaite pas participer au PLMA Amsterdam 2022.

Le :

A :

Signature et cachet de l'entreprise :

Secteur
non-alimentaire

PLMA Amsterdam 2022

31 mai au 1^{er} juin 2022 – Amsterdam, PAYS-BAS
Salon International des marques distributeurs

Orléans, le 2 février 2022

Votre interlocuteur

Stéphanie TIRARD

DEV'UP Centre-Val de Loire

Tél. : 02 18 69 30 34

Port. : 06 31 87 94 79

stephanie.tirard@devup-centrevalde Loire.fr

www.devup-centrevalde Loire.fr



Le salon international leader des marques distributeurs

Depuis plus de trente ans, le salon professionnel international **PLMA's World of Private Label** s'impose comme le salon de référence sur le marché des Marques de Distributeurs.

Depuis plus de 35 ans, **PLMA Amsterdam** est le **salon de référence** sur le marché **européen** des marques distributeurs. Ce salon attire, tous les ans et jusqu'en 2019, plus de 14 000 visiteurs et 2 500 exposants.

Les **marques distributeurs** conservent en 2021 leur **position dominante** sur l'ensemble des **marchés européens**.

Selon une étude récente, la demande pour les MDD est en **nette progression** également puisque **51% des consommateurs européens préfèrent** désormais une **MDD** à une grande marque lorsque qu'ils en ont la possibilité. Le besoin de sourcer de nouveaux produits, contacts et idées pour satisfaire cette demande croissante et gagner des parts de marché est aujourd'hui encore plus fort.

La **part de marché** des MDD est ainsi **supérieure à 34%** dans les **10 premières économies européennes** (à deux exceptions près). Elle est de 43,1% en Allemagne, 47,5% au Royaume-Uni, 49,5% en Suisse, 43,4% en Belgique et 37,1% aux Pays-Bas.

Inscription

Pour l'attribution des stands à PLMA Amsterdam 2022, la priorité est donnée aux entreprises inscrites à PLMA Amsterdam en décembre 2021.

Pour participer à ce salon vous devez être membre de la PLMA Association.

La cotisation annuelle est de 1500 € HT, à régler directement auprès des organisateurs du salon, une fois votre inscription validée.

DEV'UP Centre-Val de Loire vous propose de participer au PLMA Amsterdam 2022 en bénéficiant du soutien de la Région Centre-Val de Loire.

Afin de préparer votre participation dans les meilleures conditions, et les places étant limitées, **nous vous invitons à nous retourner votre bulletin d'inscription dans les meilleurs délais, et ce avant le 18 février 2022.**

Action réalisée en partenariat avec



Date limite d'inscription : 18 février 2022

PARTICIPER EN STAND COLLECTIF, C'EST :

- Réaliser des **économies d'échelle**, profiter de l'effet de taille, d'un **aménagement élaboré** et d'une large gamme de produits exposés permettant d'attirer un flux important de visiteurs,
- Bénéficier d'une **assistance technique et du suivi personnalisé** de votre dossier,
- Créer une **dynamique d'échanges** entre les exposants.
- Profiter d'une **prestation clés en main**, pour un **coût réduit** grâce à la participation financière de la Région Centre-Val de Loire,
- Bénéficier du répertoire des entreprises de la région Centre-Val de Loire. A l'occasion des manifestations inscrites à son programme, DEV'UP édite en 300 exemplaires des **fiches-entreprises en quatre langues et en quadrichromie**, qui peuvent être diffusées pendant le salon. Les 300 exemplaires vous seront adressés avant le salon.

COÛT DE PARTICIPATION – SECTEUR NON ALIMENTAIRE

- **Cotisation annuelle obligatoire à la PLMA : 1 500 € HT***
- **Location de stand : 440 € HT/m²****, aide régionale forfaitaire déduite.
- **Surface des stands : 9 ou 18m²**
- **Angle de stand : 360 € HT**
- **Forfait d'adhésion au programme annuel de DEV'UP : 140 € HT**
(en cas de 1^{ère} inscription à une action collective figurant au programme 2022 de DEV'UP)

*La participation au salon est subordonnée au règlement des droits d'adhésion annuelle à la PLMA (Private Label Manufacturers Association). Ces droits de 1 500 € HT seront à régler directement à la PLMA.

**Le prix de location indiqué ci-dessus inclut les prestations suivantes : Structure, moquette, éclairage et mobilier de base. La décoration et la signalétique France. 3 badges exposants. Dotation doublée pour les stands de 18m² (sauf comptoir et placard).

Prestations supplémentaires facturées en sus (liste non exhaustive) : mobilier supplémentaire, prise électrique pour matériel apporté, connexion internet, cartes de parking...

ACCOMPAGNEMENT de la Région Centre-Val de Loire

Afin d'encourager les entreprises de la région Centre-Val de Loire à exposer en stand collectif lors de manifestations internationales, un **dispositif d'aides allouées par la Région Centre-Val de Loire (CAP DEVELOPPEMENT – Volet actions collectives Export)** permet de réduire vos frais de participation.

Toute entreprise exposante et éligible au CAP' DEVELOPPEMENT, Volet actions collectives Export, pourra bénéficier d'une **aide forfaitaire de 800 € *** permettant de prendre en charge une partie des dépenses suivantes : frais de déplacement, d'hébergement, de transports des produits et d'interprétariat.

*Aide forfaitaire limitée à 4 participations à une même manifestation depuis 2010 (participations consécutives ou non).

CHEQUE RELANCE EXPORT

Sous réserve de répondre aux conditions d'éligibilité, un **chèque Relance Export** « Prestations collectives » peut être alloué pour un montant équivalent à 50% des dépenses éligibles, **plafonné à 2 500 €**.

Vous trouverez toutes les informations utiles via le lien : [CHEQUE RELANCE EXPORT](#)

Dev'up Centre-Val de Loire vous communiquera les informations et vous adressera le devis nécessaire au dépôt de la demande.

Chaque entreprise disposera d'un espace individuel aménagé au sein de l'espace collectif Région Centre-Val de Loire.

Nous vous rappelons que votre inscription définitive à cette manifestation est conditionnée par le **caractère collectif de cette action** :

1. DEV'UP se réserve le droit d'annuler son projet de participation régionale si le quota de 3 entreprises exposantes, regroupées sur un même espace collectif, n'est pas atteint.
2. L'inscription définitive se fera à l'encaissement de votre chèque d'avance sur participation.
3. Les demandes de surface et les attributions d'emplacement et d'angles seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée et les attributions d'emplacement et d'angles seront établies en fonction de cet ordre ainsi que de l'ancienneté de l'exposant sur la manifestation.

BULLETIN D'ENGAGEMENT DEFINITIF
Fiche à retourner
avant le 18 février 2022 à DEV'UP
stephanie.firard@devup-centrevaldeloire.fr

PLMA 2022
31 mai et 1^{er} juin 2022
Amsterdam – PAYS-BAS

VOTRE ENTREPRISE

Raison sociale : _____

N° SIRET : _____

N° TVA : _____

Adresse: _____

CP/Ville : _____

Tél : _____

Site web : www. _____

Contact : _____

Portable : _____

E-mail : _____

Activité principale de l'entreprise : _____

Effectif : _____

Appartenance Cluster ou Pôle : OUI NON

Nom du Cluster ou Pôle : _____

VOTRE PARTICIPATION

- Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente au verso **et m'inscris au PLMA Amsterdam 2022 (secteur Non Alimentaire)** sur le pavillon France/Région Centre-Val de Loire selon les conditions mentionnées dans la fiche descriptive du salon (si minimum 3 entreprises inscrites au salon).
- **Cotisation annuelle obligatoire PLMA : 1 500€ HT (à payer directement à la PLMA)**
 - **Surface demandée : _____m² au prix de 440 € HT/m², aide régionale forfaitaire déduite.**
Stand de 9 ou 18 m²
 - **Forfait d'adhésion au programme annuel de DEV'UP : 140 € HT** (en cas de 1^{ère} inscription à une action collective figurant au programme 2022 de DEV'UP).
- Je souhaite si possible un stand avec **1 angle au prix forfaitaire unitaire de 360 € HT**
- J'envisage de déposer un dossier **Chèque Relance Export**. Si au moins 3 entreprises régionales s'inscrivent à cette action collective, je souhaite recevoir le devis correspondant à mon inscription à cette opération.
- Je ne souhaite pas participer au PLMA Amsterdam 2022.

Le :

A :

Signature et cachet de l'entreprise :